



EXTRAIT du REGISTRE DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

2026067

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :	15	L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un septembre à 18h30, le
En exercice :	15	conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
Présents :	14	s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de
Votants :	15	ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS,
		Maire,

Date de la convocation

15/09/2026

Date d'affichage

15/09/2026

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Florence DE POUMEYROL, Eric MEUNIER, Annie BOIS, Marlène BLASQUEZ, Christophe GENEVOIS, Christian MILLET, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Catherine LEIGNIER, Frédéric TRIPODI, Marie-Pierre CHEYSSEL.

Absents excusés : Eric BARDY donne pouvoir à Christophe GENEVOIS.

Absents : Néant.

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**BAIL DE LA SOCIETE DE CHASSE DE PEROUGES**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail d'une durée de 9 ans avait été consenti en 2008 et modifié par avenant en 2010 avec la société de chasse de Pérouges.

Ce même bail avait été renouvelé au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 9 ans, jusqu'au 31 décembre 2025

Mme le Maire propose à l'assemblée le renouvellement du bail, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Mme le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune de Pérouges, suite à des courriers répétés de la société de chasse expliquant ses difficultés financières, accepte par délibération la gratuité de ce bail.

Mme le Maire demande donc au conseil municipal de délibérer sur le renouvellement du bail de la société de chasse de Pérouges, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 9 ans ainsi que de la gratuité de ce bail pour l'année 2026.

2026067

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

Berger
Levisait

ID : 001-210102901-20260921-20260671-DE

Après en avoir délibéré avec 15 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

ACCEPTE le renouvellement du bail avec la société de chasse de Pérourges pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

ACCEPTE la demande de la société de chasse et **DECIDE** de la gratuité du bail de la chasse pour l'année 2026.

Fait à Pérourges,

Le Maire,

Nathalie MICOLAS

